

# CRÉDITS D'IMPÔT

Aide de l'Etat

## ANAH

Agence Nationale  
de l'Habitat  
Aide de l'Etat

- Aide de l'Etat
- Participation à hauteur de 35 % à 50 % du montant des travaux hors taxe dans la limite de 20 000 € de travaux.

### Participation

- Le taux du crédit d'impôt s'élève à 25 % du montant des dépenses.
  - Les dépenses sont plafonnées de la manière suivante :
    - 5 000 € pour une personne seule ;
    - 10 000 € pour un couple soumis à imposition commune
- Attention tous les éléments ne sont pas pris en charge par le crédit d'impôt. Vous pouvez vous référer à ce document : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5894-PGP.html>

## MDPH

Maison Départementale des  
Personnes Handicapées  
PCH : Prestation de  
Compensation du Handicap

- Aménagement de logement :
  - 10 000 € pour 10 ans
- Aide technique :
  - 3960 € pour 3 ans

### Pour qui ?

- Conditions de ressources (revenu fiscal de référence)
- Concerne les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires bailleurs privés qui se désengagent sur le financement des travaux.

- Propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre logement.
  - Pour les personnes imposables ou non.
- Les travaux doivent être réalisés par la même entreprise qui fournit les équipements.

- Pas de condition de ressources
- Présenter une incapacité absolue de réaliser les actes de la vie quotidienne ou deux graves.
- Être âgé de moins de 75 ans avec l'incapacité survenue avant les 60 ans.

### Contact

<https://monprojet.anah.gouv.fr>

- Dossier de demande de subvention
- Avis d'imposition du foyer
- RIB
- Devis détaillé
- Compte-Rendu ergothérapeute avec plan et cahier des charges
- Justificatif de handicap ou dépendance
- Plan de financement

Les sommes liées aux travaux doivent être déclarées sur la déclaration complémentaire des revenus (case 7WJ du formulaire n°2042 RICI à demander au centre des impôts), y joindre tous les justificatifs nécessaires (factures acquittées...)

Demander un dossier auprès de la MDPH de votre département. Il vous faudra fournir d'un :

- Certificat médical MDPH
- Devis détaillé
- Compte Rendu + plan + cahier des charges du projet
- Justificatif des difficultés de santé (bilans médicaux, compte-rendus des médecins..)